

Compte rendu de l'A.G. de la C.D.R. du 24/09/2021

☒ Début de la séance 18h40

Les présents :

Le président du CDA Bernard Médiamole, les organisateurs de : Souffle du Gers, Trail in Simorre, Leboulain, Barran, Pavie, Pessan, L'Isle Jourdain, Montestruc, Mirande (Ecnoda), Sac Condom, Aubiet, Oxygène32, Lectoure et Ornézan.

Les excusés :

Les services Préfectoraux, les organisations de : Estang, Le Houga, APE Nogaro, APE Mauvezin, Aurimont, Miélan (Vasco-trail), Eauze et Montadet.

Pour la CDR Serge Nérière et Stéphanie Widehem sont excusés. Les autres membres du bureau sont présents, Jacqueline Bonneau, Philippe, Fourment, Alain Ciccone.

Alain Ciccone président de la CDR accueille et remercie les participants à cette assemblée générale. Il remercie aussi celle qui nous accueille cette année Jacqueline Bonneau ainsi que la Mairie de Montestruc sur Gers (et ce gratuitement.) et l'association utilisatrice habituelle de cette salle qui a bien voulu déplacer son activité sur un autre site.

☒ ÉLECTION du BUREAU

Le président évoque le retard pris pour le renouvellement du bureau. Bien sûr, la covid19 est la cause de ce retard. Les élections du bureau doivent se tenir tous les 4 ans les années olympiques. Lors de l'invitation à cette A. G. un appel à candidature a été lancé mais est resté sans réponse.

Le bureau de la CDR a présenté sa liste qui est annexée en fin de C.R ; ANNEXE 1.

Ce bureau a été approuvé à l'humanité des membres votants présents 17 votes au total. Il est à noter que quatre organisations avaient laissés des pouvoirs.

☒ BILAN FINANCIER

Serge Nérière, absent excusé et trésorier réélu, nous a préparé le rapport des mouvements sur le compte de la CDR depuis la dernière assemblée générale ANNEXE 2.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; ils sont à votre disposition sur simple demande au trésorier.

☒ BILAN MORAL

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de soutenir les organisateurs dans leur manifestation, en effet seulement 6 organisateurs ont pu mener à bien leur projet. 2 autres dossiers ont été étudiés et un en attente.

Pour la constitution de votre dossier, Alain Ciccone a pris contact avec les services préfectoraux pour savoir si le protocole établi déjà depuis quelques années est reconduit ; et quelles sont les éventuelles nouvelles dispositions. En fait, peu de changement, « *l'organisateur devra fournir le protocole sanitaire. La manifestation sportive devra se dérouler dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la manifestation. **Il incombera notamment à l'organisateur, en application du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié (article 47-1-II.4°) de subordonner l'accès des participants et du public de la manifestation à la présentation du pass sanitaire, et d'en assurer le contrôle.*** »

Le protocole exige que le dossier complet parvienne à la CDR deux mois avant la manifestation (3 pour les circuits empruntant 2 département) à l'adresse du président. La commission statuera rapidement et donnera son avis. Le dossier sera acheminé aux autorités compétentes (Préfecture ou Mairie). Les deux mois sont un délai de rigueur, passé ce délai la CDR ne donnera pas d'avis.

Pour la cotisation, l'ensemble du bureau a décidé de baisser la cotisation de 15 à **10€**: elle comprend, votre participation en tant que membre de droit, les frais liés à l'étude, l'analyse et le transfert de votre dossier. Les outils informatiques permettent de justifier cette diminution du montant des frais et engendrent des économies substantielles pour les organisations et la commission. L'ensemble de l'assemblée à accepter cette mesure.

Lors d'une réunion précédente, le bureau de la CDR a décidé que pour les organisations ayant acquitté la cotisation pour une course devant se tenir en 2020 mais qui a finalement été annulée pour cause de covid, le montant déjà payé vaut cotisation pour 2022.

Sont concernés : Miélan, Eauze, Simorre, Auch, Leboulain, Aurimont Barbotan, Pessan, Vic-Fezensac, Isle-Jourdain, St Antoine, Ju-Belloc, Mauvezin (RFG), Aubiet, Ordan, Sarrant.

Un petit rappel pour les organisateurs : Le dossard doit être **visible sur le devant et en sa totalité**. Certains coureurs se permettent de plier le dossard de façon à ne laisser apparaître que le numéro. Il est demandé aux organisateurs de faire figurer sur leur règlement ce point avec possibilité de disqualification du coureur qui ne le respecte pas. Les dossards sont souvent offerts par le sponsor imprimé dessus et c'est le respecter que de fixer le dossard dans sa totalité et aussi respecter la réglementation nationale.

✉ÉTABLISSEMENT du CALENDRIER 2022

Pièce jointe

Au moment de la rédaction de ce rapport encore deux à trois organisations réfléchissent soit à la date de leur course, soit aux distances qu'elles vont proposer aux coureurs.

✉PUBLICITE SPORTS32

Philippe Fourment, créateur et gestionnaire du site SPORTS-32 (<http://www.sports32.fr>), propose de mettre en ligne la publicité, articles, affiches et flyers de tous les organisateurs qui le souhaiteraient et cela gratuitement.

✉QUESTIONS DIVERSES

Bernard Médiamole, président du CDA rappelle à juste titre la présence d'un calendrier mis en place par la FFA. Les organisateurs doivent aller saisir directement, en ligne les éléments essentiels de vos épreuves et ainsi proposer votre compétition. Bernard nous autorise à donner l'adresse mail de Gilles Martin qui pourra vous aider dans vos démarches : gille.martin@wanadoo.fr

La situation sanitaire nous pousse à la prudence et le pot de l'amitié est reporté à l'an prochain !

✉Fin de séance 20h10

La CDR reste à votre écoute pour tout problème.

Bien Sportivement, Le bureau de la CDR

ANNEXE 1

Élection du Bureau de la CDR se présentent à vous :

Membres : Saccilotto Isabelle Marin Daniel

Sécrétaire : Bonneau Jacqueline Widehem Stéphanie (adjointe)

Trésorier : Nerrière Serge

Président : Ciccone Alain Fourment Philippe (adjoint)

ANNEXE 2

| | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------------|------------------------|
| CDR 32 | 87004788921 | | | |
| 17 rue de l'aubépine | | | Date du relevé | 25/09/2021 |
| 31270 Villeneuve-Tolosane | | | Date d'échéance | [Date d'échéance] |
| [Téléphone] | | | | |
| Date | Libellé de l'opération | Débit | Crédit | Solde du compte |
| 15/01/2021 | Solde précédent | | | 3 576,32 € |
| 03/05/2021 | remise de chèques | | 30,00 € | 3 606,32 € |
| 22/07/2021 | remise de chèques | | 15,00 € | 3 621,32 € |
| 20/09/2021 | remise de chèques | | 15,00 € | 3 636,32 € |
| | Extrait du 23/09/2021 | | | 3 636,32 € |